

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 14 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le quatorze avril

A 18 heures, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. CASROUGE ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
G. COENEN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ

Réf. 01. 14/04/2023

Secrétaire : Daniel CORBET

Objet de la délibération : - Vote des taux d'imposition 2023 -

Le lissage de ces taux, commencé en 2020 et prévu pour une durée de 12 ans, avec convergence à la 13^{ème} année, se poursuit.

Cette année, il appartient au conseil municipal de fixer les taux concernant le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation, qui ne concerne dorénavant que les résidences secondaires. Ainsi, depuis 2020, le taux de référence a été gelé sur celui retenu en 2019 et il appartient à nouveau au conseil municipal de le voter.

Après en avoir débattu, les taux retenus à l'unanimité par le conseil municipal, pour l'année 2023, sont :

1. **Taxe Foncière Non Bâtie = 21.56 %**

Mais les taux, qui seront donc appliqués, selon la simulation des services fiscaux sur les communes déléguées en TFNB sont :

- Anneville = 12.62 %
- Boisroger = 22.02 %
- Gouville = 22.02 %
- Montsurvent = 24.95 %
- Servigny = 21.72 %

2. **Taxe Foncière Bâtie = 32.59 %**

Mais les taux, qui seront donc appliqués, selon la simulation des services fiscaux sur les communes déléguées en TFB sont :

- Anneville = 27.47 %
- Boisroger = 32.25 %
- Gouville = 33.16 %
- Montsurvent = 33.36 %
- Servigny = 31.26 %

3. Taxe d'habitation = 11 %

Mais les taux, qui seront donc appliqués, selon la simulation des services fiscaux sur les communes déléguées en TH sont :

- Anneville = 7.27 %
- Boisroger = 11,70 %
- Gouville = 11.70 %
- Montsurvent = 14.14 %
- Servigny = 9.91 %

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 14 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le quatorze avril

A 18 heures, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. CASROUGE ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
G. COENEN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ

Ref. 02. 14/04/2023

Secrétaire : Daniel CORBET

Objet de la délibération : - Création du budget annexe « lotissement de BOISROGER » -

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un nouveau budget annexe pour le suivi des opérations de viabilisation et de commercialisation du **lotissement de BOISROGER**, sis La Croix Bouteloup à Boisroger, sur la parcelle cadastrée ZD 88 d'une surface totale de 8 406 m² dont il est prévu de faire 9 lots destinés à la commercialisation.

Ce budget sera assujéti à la TVA sur marge, liquidée selon le régime réel normal trimestriel et la nomenclature comptable applicable : M 57.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 14 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le quatorze avril

Date de convocation
7/04/2023

A 18 heures, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
26/04/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Réf. 03. 14/04/2023

Pouvoirs : A. CASROUGE ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
G. COENEN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ

Secrétaire : Daniel CORBET

Objet de la délibération : - Budget « COMMUNE » : affectation des résultats de 2022 –

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des résultats de l'exercice 2022.

Ces résultats, communiqués par le Receveur Municipal font apparaître :

- Dans la section d'exploitation, un excédent cumulé de 1 702 549.23 €
- Dans la section d'investissement, un déficit de 917 832.68 € (après intégration des RAR 2022)

Monsieur le Maire propose l'affectation de ces résultats selon la répartition suivante :

- Couverture partielle du déficit d'investissement, soit autofinancement de 917 832.68 € au compte 1068- Réserves,
- Le reste de l'excédent en section d'exploitation, soit 784 716.55 € est affecté en report à nouveau – compte 002.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 14 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le quatorze avril

A 18 heures, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. CASROUGE ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
G. COENEN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ

Réf. 04. 14/04/2023

Secrétaire : Daniel CORBET

Objet de la délibération : - Budget « CAMPING » : affectation des résultats de 2022 –

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des résultats de l'exercice 2022.

Ces résultats, communiqués par le Receveur Municipal font apparaître :

- Dans la section d'exploitation, un déficit cumulé de 3 186.74 €
- Dans la section d'investissement, un déficit de 24 760.30 € (après intégration des RAR 2022)

Monsieur le Maire propose l'affectation de ces résultats selon la répartition suivante :

- Report du déficit d'investissement, soit 22 752.30 € au compte D.001,
- Report du déficit de fonctionnement, soit 3 186.74 € au compte D. 002

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 14 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le quatorze avril

A 18 heures, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. CASROUGE ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
G. COENEN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ

Réf. 05. 14/04/2023

Secrétaire : Daniel CORBET

Objet de la délibération : - Budget « ASSAINISSEMENT » : affectation des résultats de 2022 –

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des résultats de l'exercice 2022.

Ces résultats, communiqués par le Receveur Municipal font apparaître :

- Dans la section d'exploitation, un excédent cumulé de 334 881.83 €
- Dans la section d'investissement, un déficit de 140 378.43 € (après intégration des RAR 2022)

Monsieur le Maire propose l'affectation de ces résultats selon la répartition suivante :

- Couverture partielle du déficit d'investissement, soit autofinancement de 140 378.43 € au compte 1068- Réserves,
- Le reste de l'excédent en section d'exploitation, soit 194 503.40 € est affecté en report à nouveau – compte 002.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 14 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le quatorze avril

A 18 heures, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSELIN, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. CASROUGE ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
G. COENEN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ

Réf. 06. 14/04/2023

Secrétaire : Daniel CORBET

Objet de la délibération : - Budget communal – Amortissement nouveaux biens à compter de l'année 2023 -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir les nouveaux biens suivants :

- Fonds de concours concernant les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'Ecole payés à la CMB le 24 mai 22 pour une valeur de 12 876 € sur 5 ans,
- Participation aux travaux d'effacement réseaux électriques et téléphoniques - Rue du 28 juillet 1944 payés au SDEM le 27 janvier 22 pour une valeur de 37 221.27 € sur 10 ans

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 14 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le quatorze avril

A 18 heures, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. CASROUGE ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
G. COENEN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ

Réf. 07. 14/04/2023

Secrétaire : Daniel CORBET

Objet de la délibération : - Revalorisation du montant de location de l'emprise de terrain de camping –

Vu les délibérations du 21/10/2014, du 22/002/2018 et du 12/04/2022, prévoyant les révisions du montant de location de l'emprise du terrain de camping,

Considérant les actuels aménagements du camping municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de revaloriser le montant de location de l'emprise du terrain de camping à la somme annuelle de 86 000 € pour la durée couvrant toutes les opérations nécessaires et préalables à la relocalisation du camping.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	24

Séance du 14 AVRIL 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le quatorze avril

A 18 heures, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. CASROUGE ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
G. COENEN ayant donné pouvoir à F. LEGRAS
S. LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ

Ref. 08. 14/04/2023

Secrétaire : Daniel CORBET

Objet de la délibération : - Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de 2022 (budgets commune, camping, assainissement, lotissement de la Jeannerie I, Jeannerie II, lotissement de Montsurvent, lotissement rue du Nord, lotissement d'Anneville) et vote des budgets primitifs de 2023-

Monsieur Lebeurrier, conseiller financier aux décideurs locaux a présenté les différents budgets au conseil municipal.

Après avoir entendu la présentation par Monsieur Lebeurrier, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion pour l'exercice 2022 énumérés ci-dessous, qui n'apportent ni observation, ni réserve de sa part :

- Budget Commune
- « Camping
- « Assainissement
- « Lotissement de Montsurvent
- « Lotissement de la Jeannerie I
- « Lotissement de la Jeannerie II
- « Lotissement d'Anneville
- « Lotissement rue du Nord

Après que Monsieur le Maire a quitté la salle, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2022 pour ces mêmes budgets énumérés ci-dessus, constate, aussi bien pour le budget «principal» que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le conseil

municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

- Vote des budgets primitifs 2023 :

(Budgets commune, camping, assainissement, lotissement de la Jeannerie II, lotissement d'Anneville, lotissement de Montsurvent, lotissement rue du Nord et lotissement de Boisroger).

Les budgets primitifs sont présentés au vote du Conseil par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement (par opération en section d'investissement pour les budgets commune et assainissement). Ils sont approuvés à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

